

### Calao Finance annonce l'ouverture des souscriptions de son offre IR 2016

#### avec deux solutions complémentaires : le FCPI Expertise Calao N°2 et le FIP Corse Développement N°2

Paris, le 20 septembre 2016

*Calao Finance annonce l'ouverture des souscriptions du FCPI Expertise Calao n°2, dédié à l'investissement dans des PME innovantes françaises, et du FIP Corse Développement N°2, dédié à l'investissement dans des PME corses de croissance.*

*Les deux Fonds, ouverts jusqu'au 31 décembre 2016, permettent d'investir dans une allocation mutualisée de PME, en actions et en obligations convertibles, et d'obtenir une réduction de l'impôt sur le revenu de 18% (FCPI) ou de 38% (FIP Corse). Ceci en contrepartie d'un risque de perte en capital, limité à l'investissement initial, et d'une durée de blocage minimum. Les deux solutions sont complémentaires en termes de fiscalité, ainsi avec un investissement d'un même montant sur chaque Fonds, les clients obtiennent 28% de réduction d'IR 2016 au global.*

*La politique d'investissement de Calao Finance s'appuie sur deux facteurs clés de son organisation : l'interdisciplinarité de son équipe, avec des experts dédiés à chaque univers sectoriel, dont les membres sont tous investisseurs à titre personnel dans les deux Fonds, et son suivi actif des participations afin de contribuer à leurs développements.*

#### **FCPI Expertise Calao N°2, une approche thématique "megatrends"**

Le FCPI Expertise Calao n°2 se caractérise par une approche thématique "megatrends", notamment axée sur les PME françaises innovantes de l'art de vivre, avec le digital média, le bien-être, l'e-commerce ou les loisirs, et des activités stratégiques avec les technologies de l'information, la cyber-sécurité ou l'efficacité énergétique. Le FCPI Expertise Calao n°2, accessible à partir de 1 000 €, permet de réduire l'impôt sur le revenu à hauteur de 18% et d'obtenir une exonération d'impôts sur les revenus et plus-values (hors csg/crds), en contrepartie d'une détention minimum de 5,5 ans et de 7,5 ans maximum.

A titre d'illustration, en 2016, les FCPI de Calao Finance ont investi dans des PME comme Little Cigogne (sélection de la mode pour enfants), avec la BPI, ou Diota (réalité augmentée dédiée à l'industrie), avec le CEA et Safran ; ont participé en juin à l'introduction en bourse d'Enertime (efficacité énergétique) et ont cédé des participations comme CXP (conseil pour le choix des logiciels applicatifs), à Platina Equity, ou Raidlight Vertical (accessoires outdoor), au Groupe Rossignol.

#### **FIP Corse Développement N°2, avec le soutien du Crédit Agricole de Corse**

La politique d'investissement du FIP Corse Développement N°2, le second opus de la gamme de FIP Corse de Calao Finance, cible plusieurs thématiques de prédilection de la société de gestion et notamment les secteurs de l'art de vivre, bien présents en Corse : bien-être, agro-alimentaire, distribution spécialisée, digital media, e-commerce, gastronomie, loisirs et tourisme.

Le dispositif d'investissement s'appuie sur un Comité de Suivi réunissant des experts et des personnalités qualifiées de l'entreprenariat et du financement des PME dont le Crédit Agricole de Corse, principal opérateur bancaire régional. Le FIP Corse Développement N°2, accessible à partir de 1 000 €, permet de réduire l'impôt sur le revenu à hauteur de 38% et d'obtenir une exonération d'impôts sur les revenus et plus-values (hors csg/crds) en contrepartie d'une détention minimum de 7 ans et de 9 ans maximum.

A titre d'illustration, en 2016, le premier FIP Corse de Calao Finance a investi dans la grande distribution en Corse, avec la création de deux supermarchés, à l'enseigne Système U, à Biguglia et Zonza, participant à la création de 45 emplois.

#### **La possibilité de souscrire aux deux Fonds (FCPI et FIP Corse) et obtenir 28% de réduction d'IR**

Les deux solutions sont complémentaires en termes d'allocation et de fiscalité. Ainsi, comme le précise Eric Gaillat, Associé Cofondateur de Calao Finance « *les clients privés peuvent souscrire à l'un de nos deux Fonds IR 2016 ou décider de panacher leurs souscriptions entre ses Fonds. Dans ce cas, avec un investissement d'un même montant sur chaque Fonds, les clients obtiennent 28% de réduction d'IR 2016 au global (ndlr : 18% avec le FCPI + 38% avec le FIP Corse) tout en ayant une large diversification dans l'économie réelle avec des PME innovantes sur l'ensemble du territoire et des PME de croissance sur la région Corse* ». Ceci en contrepartie d'un risque de perte en capital, limité à l'investissement initial, et d'une durée de blocage minimum.

**Avertissement** : *Ce type de placement ne bénéficie d'aucune garantie ou protection et comporte un risque de perte en capital, limité à l'investissement initial, et une durée de blocage minimum, sauf cas légaux de déblocages anticipés. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les éléments sectoriels et statistiques ne préjugent pas de la performance des entreprises des supports d'investissement.*

#### **A propos de CALAO FINANCE**

CALAO FINANCE est une société de gestion de capital investissement indépendante agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (FCPI, FIP, Conseil en investissement, FCPR/FPCI). Fondée et dirigée par Eric GAILLAT et Rodolphe HERBELIN, la société réunit une équipe d'une vingtaine de professionnels de l'investissement et d'experts sectoriels. Les fonds conseillés ou gérés par CALAO FINANCE participent au financement de plus d'une soixantaine de sociétés françaises, sur deux grands univers thématiques : l'art de vivre d'une part, les activités stratégiques et technologiques de l'autre. CALAO FINANCE a reçu le Prix MORNINGSTAR "Emerging Manager Best Practices" 2014 catégorie « actifs réels/capital investissement ». CALAO FINANCE (N° d'Agrément AMF : GP 10000052) - 10 rue de Copenhague 75008 Paris – Tél : 01 44 90 70 70 [info@calaofinance.com](mailto:info@calaofinance.com)